



Conseil d'administration

349^e session, Genève, 30 octobre-9 novembre 2023

Section institutionnelle

INS

Date: 9 octobre 2023

Original: anglais

Troisième question à l'ordre du jour

Questions découlant des travaux de la 111^e session (2023) de la Conférence internationale du Travail

Suivi de la Résolution concernant une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous

Objet du document

Le présent document propose une stratégie et un plan d'action visant à donner effet à la Résolution concernant une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous, adoptée par la Conférence internationale du Travail à sa 111^e session, en juin 2023. Le Conseil d'administration est invité à approuver la stratégie et le plan d'action proposés et à demander au Directeur général de tenir compte de ses orientations dans la mise en œuvre de la stratégie (voir le projet de décision au paragraphe 33).

Objectifs stratégiques pertinents: Tous.

Principal résultat: Résultat 8 pour 2024-25: Des réponses stratégiques et institutionnelles plus intégrées pour promouvoir la justice sociale par le travail décent.

Incidences sur le plan des politiques: Oui.

Incidences juridiques: Aucune.

Incidences financières: Aucune.

Suivi nécessaire: Oui.

Unité auteur: Programme d'action prioritaire «Transitions justes vers des économies et des sociétés écologiquement durables».

Documents connexes: [GB.343/INS/3/1](#); [GB.340/POL/6](#).

► Contexte

1. À sa 111^e session, en juin 2023, la Conférence internationale du Travail a tenu une discussion générale sur une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous. Cette discussion a conduit à l'adoption, par la Conférence, d'une [résolution et de conclusions concernant une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous](#), dans lesquelles la Conférence a réaffirmé la nécessité d'agir d'urgence en faveur d'une transition juste, afin de réaliser la justice sociale et le travail décent, d'éradiquer la pauvreté et de lutter contre les changements climatiques et environnementaux. La Conférence a également reconnu les Principes directeurs pour une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous (2015) (ci-après les «Principes directeurs») comme une référence essentielle pour l'élaboration de politiques et les actions à mener. Les conclusions adoptées par la Conférence dessinent les contours d'une transition juste et soulignent l'importance d'un rôle moteur plus affirmé pour l'OIT au sein du système multilatéral.
2. La Conférence a invité le Conseil d'administration du Bureau international du Travail (BIT) à prendre dûment en considération les conclusions et à fournir des orientations au BIT pour leur donner effet. La Conférence a également demandé au Directeur général de: *a)* préparer une stratégie et un plan d'action sur une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous et de les soumettre au Conseil d'administration pour examen à sa 349^e session; *b)* porter les conclusions à l'attention des organisations internationales et régionales concernées; *c)* tenir compte des conclusions lors de la préparation des futures propositions de programme et de budget et de la mobilisation de ressources extrabudgétaires.
3. La stratégie et le plan d'action proposés reconnaissent l'impératif d'une transition juste et visent à promouvoir, dynamiser et étendre les activités à l'appui d'une telle transition qui reposent sur les Principes directeurs. Sur la base des conclusions adoptées par la Conférence, ils traduisent l'importance de la réalisation de la mission de justice sociale de l'OIT et d'une approche de l'avenir du travail centrée sur l'humain aux fins d'une transition juste.
4. La stratégie et le plan d'action proposés sont conformes aux principaux documents institutionnels, dont le Plan stratégique de l'OIT pour 2022-2025 et le programme et budget pour 2024-25. Ils s'appuient de surcroît sur des travaux passés ou en cours sur la transition juste ainsi que sur des évaluations pertinentes, notamment des évaluations de haut niveau des stratégies du Bureau et des programmes par pays de promotion du travail décent ¹.
5. La stratégie et le plan d'action proposés fournissent en outre un cadre d'action cohérent et intégré pour la transition juste à l'échelle du Bureau, en plaçant les départements, les bureaux régionaux, les équipes d'appui technique au travail décent et les bureaux de pays au cœur de la mise en œuvre des mesures prévues. Le programme d'action prioritaire «Transitions justes vers des économies et des sociétés écologiquement durables» permettra d'assurer une coordination d'ensemble efficace de la stratégie actuelle et d'appuyer sa mise en œuvre. L'évaluation de ce programme, qui sera réalisée conformément aux recommandations

¹ BIT, Bureau de l'évaluation (EVAL), [Évaluation des stratégies et politiques](#) et [Évaluations des programmes par pays](#).

applicables à tous les programmes d'action prioritaire, aidera à suivre l'état d'avancement de l'exécution de la stratégie et du plan d'action proposés.

6. La stratégie et le plan d'action proposés seront financés au moyen de ressources prévues dans le programme et budget pour 2024-25 et dans de futures propositions de programme et de budget. Le Bureau s'attachera également à mobiliser des ressources extrabudgétaires pour combler tout déficit de financement, le cas échéant.

► Stratégie proposée

7. La stratégie et le plan d'action proposés s'articulent autour de trois objectifs complémentaires, chacun assorti d'une série de produits, et suivent cinq principes directeurs. Les objectifs stratégiques sont définis comme suit:
 - **Objectif 1:** Continuer d'étoffer la base de connaissances pour une transition juste;
 - **Objectif 2:** Renforcer la capacité des mandants de concevoir et de mettre en œuvre des politiques et stratégies pour une transition juste qui tiennent compte des considérations de genre, au moyen d'approches fondées sur des données probantes, intégrées et coordonnées;
 - **Objectif 3:** Promouvoir une transition juste par une approche cohérente des processus internationaux et des partenariats, tout en renforçant le rôle moteur de l'OIT.
8. La stratégie et le plan d'action proposés, ainsi que leur mise en œuvre, reposent sur les cinq principes directeurs suivants:
 - a) **Dialogue social.** Un dialogue social efficace est indispensable à l'élaboration de politiques et à la mise en œuvre d'une transition juste. La participation active des mandants tripartites est cruciale pour donner effet à la stratégie et faire en sorte que celle-ci réponde aux besoins des mandants et produise des résultats durables.
 - b) **Principes et droits fondamentaux au travail et normes internationales du travail.** La stratégie proposée et sa mise en œuvre reposent sur l'application des normes du travail internationales pertinentes et sur le respect, la promotion et la réalisation des principes et droits fondamentaux au travail.
 - c) **Mobilisation des entreprises.** La stratégie reconnaît que la promotion d'entreprises publiques, privées et sociales durables, en favorisant un environnement et des cadres réglementaires propices, est essentielle pour parvenir à une transition juste.
 - d) **Égalité de genre, inclusion sociale et équité.** Promouvoir une transition juste, c'est promouvoir des processus et des résultats équitables, justes et inclusifs. La stratégie et le plan d'action proposés comprennent des mesures visant à intégrer les questions d'égalité femmes-hommes et de non-discrimination et à accorder une attention particulière aux besoins et aux voix des peuples autochtones et tribaux, des groupes habituellement défavorisés et des groupes vulnérables.
 - e) **Cohérence des politiques.** Parvenir à une transition juste suppose d'adopter des approches cohérentes à différents niveaux et dans différents secteurs d'action. La cohérence des politiques sera renforcée grâce à l'appui fourni aux mandants aux fins de l'élaboration de cadres d'action et d'instruments, à la participation du Bureau à des processus internationaux et à son rôle au sein du système multilatéral, et à l'amélioration de la coordination des activités consacrées à une transition juste à l'échelle du Bureau.

Objectif 1. Continuer d' étoffer la base de connaissances pour une transition juste

9. Intervenir sur les liens complexes entre le monde du travail, l'environnement naturel et les rapides mutations qui les façonnent nécessite de disposer d'une base de connaissances solide et prospective, fondée sur des données nationales fiables et ventilées selon des critères pertinents tels que le genre, le secteur, la taille et le type d'entreprise. Une base de connaissances solide et tenant compte des considérations de genre, qui permette à la fois de répondre aux besoins des mandants aux niveaux national, sectoriel et régional et de faire face à des problématiques nouvelles est indispensable pour formuler, mettre en œuvre et évaluer efficacement des politiques et pour renforcer le rôle et les contributions de l'OIT dans le cadre des initiatives menées à l'échelle internationale.
10. Le renforcement de la base de connaissances sur une transition juste s'appuiera sur un programme de recherche intégré, axé sur la demande et pertinent pour la formulation de politiques qui sera mené à l'échelle du Bureau. Les principaux produits de diffusion des connaissances seront déterminés et mis au point dans le cadre d'une collaboration interne et externe. L'accent sera mis sur les produits utiles à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques à l'échelle nationale, régionale et internationale. Les méthodes de collecte et de mesure de données sectorielles, industrielles et ventilées par genre pertinentes pour une transition juste seront perfectionnées en vue d'accroître les capacités des mandants à cet égard et d'améliorer la collecte, la qualité et la disponibilité des données.
11. Un portail sera créé pour faciliter l'accessibilité et la diffusion des connaissances et des informations sur une transition juste. Ce portail de connaissances servira également de plateforme numérique pour les mandants et les partenaires, qui y trouveront des ressources utiles à la recherche, à l'élaboration de politiques et à la mise en œuvre de celles-ci. L'utilité de ces connaissances dépendra en grande partie de la qualité de la stratégie de communication qui sera adoptée. Le Bureau intensifiera ses efforts de communication sur la question d'une transition juste afin d'accroître le partage des connaissances et de renforcer l'action menée par l'OIT en faveur d'une transition juste aux niveaux national et international.
12. La réalisation de l'objectif 1 se fera par l'intermédiaire des produits suivants.

Produit 1. Établissement et mise en œuvre d'un programme de recherche intégré de l'OIT sur une transition juste

13. Un programme de recherche intégré qui établira les grandes priorités et les principaux sujets à traiter à différents niveaux, servira de base à une stratégie coordonnée de recherche, de production et de diffusion de connaissances, et fera ressortir des possibilités de partenariat aux fins du développement des connaissances sera élaboré et mis en œuvre. Ce programme de recherche devrait comprendre plusieurs catégories complémentaires de produits de diffusion des connaissances, allant de rapports phares mondiaux à des analyses sectorielles et thématiques, en passant par des documents d'évaluation, de modélisation et de diagnostic par pays. Lors de la définition des possibles domaines de recherche, il sera tenu compte des questions urgentes qui présentent un intérêt particulier pour les mandants et les groupes en situation de vulnérabilité, notamment les répercussions du changement climatique sur les inégalités et l'exclusion sociale, la mobilité de la main-d'œuvre et d'autres sujets pertinents.

Produit 2. Renforcement des méthodes de collecte et de mesure des données relatives à une transition juste

14. Il est primordial de disposer de données pertinentes et de qualité pour pouvoir produire des connaissances et prendre des décisions aux fins d'une transition juste, notamment dans une perspective d'analyse, de suivi et d'évaluation des politiques et programmes. Le Bureau définira des méthodes de collecte et de mesure des données pertinentes pour une transition juste en s'appuyant sur les cadres, les ressources et les outils existants, et recensera les lacunes éventuelles. Il fournira aux États Membres qui le souhaiteront un appui visant à améliorer les statistiques relatives à une transition juste.

Produit 3. Mise en place d'un portail de connaissances sur une transition juste

15. Un portail de connaissances sur une transition juste sera créé pour centraliser les connaissances et les pratiques innovantes relatives à une transition juste et faire le lien entre la question du changement climatique et environnemental et le monde du travail. Il hébergera des informations et des connaissances exploitables sur une transition juste, notamment des études, des notes de synthèse, des études de cas et des outils, et les rendra ainsi accessibles au moyen d'une interface conviviale dans le but de renforcer la compréhension des politiques pour une transition juste, de faciliter les échanges, l'apprentissage et l'innovation dans l'ensemble des pays, régions et secteurs, et de compléter les activités de développement des capacités et de partage des connaissances.

Produit 4. Diffusion de messages et d'orientations essentiels sur une transition juste et amélioration de la visibilité de l'OIT par une communication efficace

16. Une stratégie de communication sera établie et mise en œuvre. Elle aura pour objectifs de promouvoir auprès d'un large public la compréhension d'une transition juste sur la base des Principes directeurs et des conclusions de 2023, de favoriser la diffusion de messages cohérents, de mettre en avant les activités de l'OIT, d'accroître la visibilité de l'Organisation et de contribuer au renforcement de son rôle de chef de file dans les processus d'élaboration de politiques sectorielles, nationales, régionales et internationales dans le cadre du système multilatéral. Cette stratégie contribuera à la stratégie de communication plus globale de l'OIT visant à faire progresser la justice sociale et à celle de la Coalition mondiale pour la justice sociale.

Objectif 2. Renforcer la capacité des mandants de l'OIT de concevoir et de mettre en œuvre des politiques et stratégies pour une transition juste qui tiennent compte des considérations de genre, au moyen d'approches fondées sur des données probantes, intégrées et coordonnées

17. Compte tenu des profondes transformations économiques en cours liées au changement climatique et environnemental et de l'impératif de concevoir et de mettre en œuvre des politiques et stratégies pour une transition juste, il convient d'adopter des approches plus globales et à plus grande échelle en matière d'appui et de développement des capacités, qui soient fondées sur les besoins et les priorités des mandants et sur les normes internationales du travail pertinentes. Par conséquent, il faut mettre davantage l'accent sur les cadres et les mécanismes de cohérence et d'intégration des politiques et intensifier les activités de développement des capacités et d'assistance dans différents domaines d'action, tout en

renforçant les capacités des partenaires sociaux en matière de transition juste afin qu'ils puissent contribuer à l'élaboration des politiques et aider leurs membres. Les activités de développement des capacités et d'assistance technique relatives aux politiques et stratégies pour une transition juste seront menées sur la base des résultats de travaux de recherche et s'appuieront sur des mesures et des données fiables qui permettront d'évaluer leur efficacité et de favoriser l'apprentissage. L'appui à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques sera étroitement lié au développement des capacités dans le cadre de formations, et ces deux axes de travail se complèteront et se renforceront mutuellement.

18. La réalisation de l'objectif 2 se fera par l'intermédiaire des produits suivants.

Produit 5. Renforcement de l'appui offert aux mandants pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de stratégies cohérentes, intégrées et tenant compte des considérations de genre au service d'une transition juste

19. Parvenir à une transition juste nécessite d'adopter des approches cohérentes et bien intégrées en matière d'environnement, d'une part, et d'emploi, d'économie et de société, d'autre part. Ce travail revêt une importance grandissante à l'heure où les États Membres actualisent et mettent en œuvre leur politique climatique, qui a des répercussions sur tous les marchés du travail, dans les secteurs de l'économie. Le Bureau renforcera son appui aux gouvernements et aux organisations d'employeurs et de travailleurs en vue de promouvoir la cohérence et la coordination des politiques, en particulier dans le cadre de l'augmentation et de la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national prévues dans l'Accord de Paris, et aux fins de la conception et de l'application de stratégies et de cadres pour une transition juste intégrés, tenant compte de la dimension de genre et fondés sur le dialogue social et des mécanismes de coordination des politiques.

Produit 6. Renforcement de l'aide apportée aux mandants pour concevoir et mettre en œuvre des instruments stratégiques fondés sur des données probantes et contribuant à une transition juste dans différents domaines d'action

20. Les mandants ont besoin d'une assistance adaptée pour faire face à de nouvelles conséquences spécifiques des changements climatiques et environnementaux sur le monde du travail et pour mettre en place des mesures inclusives et qui tiennent compte de la dimension de genre dans différents domaines d'action et en assurer le suivi, en prenant en considération les besoins des groupes en situation de vulnérabilité. Le Bureau intensifiera son assistance dans les domaines d'action définis dans les principes directeurs, afin d'améliorer les contributions en faveur d'une transition juste, fondée sur le dialogue social et intégrant la dimension de genre de façon transversale. Il interviendra ainsi dans les domaines suivants:
- politiques macroéconomiques et de croissance: renforcer les capacités des mandants et fournir une assistance technique pour analyser, concevoir, mettre en œuvre et suivre des politiques économiques favorables à l'emploi (y compris des politiques macroéconomiques et budgétaires) qui garantissent des résultats inclusifs sur le marché du travail et un environnement propice à une transition juste;
 - politiques industrielles et sectorielles: renforcer les capacités des mandants et fournir une assistance technique pour formuler et mettre en œuvre des politiques industrielles et/ou sectorielles durables, ainsi que des politiques en faveur d'un développement productif, afin de faciliter et d'accompagner une transition juste vers la durabilité environnementale et l'économie circulaire;

- politiques relatives aux entreprises: renforcer les capacités des mandants et fournir une assistance technique pour promouvoir les entreprises durables, notamment en créant un environnement propice à l'innovation et à l'entrepreneuriat, en accordant une attention particulière au développement des micro, petites et moyennes entreprises, et en mettant l'accent sur la croissance de la productivité et la résilience, dans l'optique de réaliser des avancées en matière sociale, économique et environnementale;
- développement des compétences: renforcer les capacités des mandants et fournir une assistance technique pour élaborer et intégrer des politiques et stratégies de développement des compétences et d'apprentissage tout au long de la vie aux niveaux national et sectoriel, et pour renforcer la capacité des mandants d'anticiper les besoins en matière de compétences et de réduire au maximum les problèmes d'inadéquation des compétences en proposant des formations pertinentes et inclusives dans le cadre d'une transition juste ²;
- sécurité et santé au travail: renforcer les capacités des mandants et fournir une assistance technique pour établir une base de données probantes sur la sécurité et la santé au travail et le changement climatique, en vue de la formulation et de la mise en œuvre de politiques nationales axées prioritairement sur une approche préventive et la gestion de risques nouveaux;
- protection sociale: renforcer les capacités des mandants et fournir une assistance technique pour mettre en place une protection sociale universelle et adapter les systèmes de protection sociale aux chocs systémiques et pour assurer une transition juste vers des économies écologiquement durables, notamment en ce qui concerne la protection contre le chômage et l'intégration avec les politiques relatives aux compétences et à l'emploi ³;
- politiques actives du marché du travail: renforcer les capacités des mandants et fournir une assistance technique concernant les politiques actives du marché du travail utiles aux demandeurs d'emploi et aux entreprises pour gérer efficacement les mutations du marché du travail liées à la transition et pertinentes pour la conception de programmes d'emploi public et d'investissement à forte intensité de main-d'œuvre, afin de favoriser le travail décent dans le cadre de la gestion des ressources naturelles et de l'adoption de solutions fondées sur la nature;
- défense des droits: renforcer les capacités des mandants et fournir une assistance technique en ce qui concerne les politiques et les mesures visant à protéger les droits au travail et à offrir des voies d'accès essentielles dans le contexte d'une transition juste, afin d'assurer un travail décent pour tous, tout en veillant au respect de l'égalité des chances et de l'égalité de traitement ainsi que de tous les principes et droits fondamentaux au travail;
- dialogue social et tripartisme: renforcer les capacités et fournir une assistance technique aux mandants afin qu'ils travaillent ensemble, dans le cadre d'un dialogue social effectif, à l'élaboration et à la mise en œuvre de stratégies et de politiques en faveur d'une transition juste.

² Conformément à la Stratégie de l'OIT en matière de développement des compétences et d'apprentissage tout au long de la vie 2030 (*The ILO strategy on skills and lifelong learning 2030*, Genève: Bureau international du Travail, 2023) et à la recommandation (n° 208) sur les apprentissages de qualité, 2023.

³ Voir document GB.343/INS/3/1.

21. Les conclusions de 2023 mentionnent d'autres questions présentant un intérêt pour les mandants. À cet égard, le Bureau prévoit de renforcer l'appui fourni à la demande des mandants dans les domaines suivants, compte tenu de leur contribution à une transition juste: cadres commerciaux et d'investissement, chaînes de valeur, chaînes d'approvisionnement et mise en œuvre effective de la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale (Déclaration sur les entreprises multinationales) et des Principes directeurs de l'Organisation des Nations Unies (ONU) relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme; marchés publics; progrès technologique; financement d'une transition juste; investissements dans des infrastructures et des services publics durables; économie sociale et solidaire; formalisation; mobilité de la main-d'œuvre; mesures et processus favorisant l'égalité des genres et l'inclusion, en prêtant attention aux peuples autochtones et tribaux, aux collectivités rurales, aux jeunes et aux groupes en situation de vulnérabilité.
22. L'assistance fournie s'appuiera sur des travaux de recherche et des évaluations et tirera parti d'outils pratiques et de supports de formation et d'apprentissage. Elle sera conforme à des stratégies plus globales pour une transition juste ou d'autres cadres stratégiques pertinents, voire s'inscrira dans le droit fil de ceux-ci. L'appui offert sera adapté aux besoins et à la situation des petits pays insulaires en développement et des pays les moins avancés.

Produit 7. Élaboration et diffusion d'outils stratégiques et opérationnels, de bonnes pratiques et de programmes de formation visant à renforcer le développement des capacités en matière de transition juste

23. À l'heure où les gouvernements, en concertation avec les partenaires sociaux, œuvrent à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques en faveur d'une transition juste et des cadres de financement correspondants, des orientations et des exemples concrets sont de plus en plus nécessaires pour soutenir les initiatives des mandants. Le Bureau va créer, mettre à jour et diffuser, à l'intention de différents groupes cibles, des outils, des bonnes pratiques et des matériels didactiques pour divers secteurs et domaines d'action. Ces ressources concrètes seront mises au service des programmes d'assistance technique et de formation au niveau national. L'offre de formation et d'apprentissage portant sur la transition juste va être mise à jour et renforcée, en collaboration avec le Centre international de formation de l'OIT, Turin (Centre de Turin), l'objectif étant de faire en sorte que cette offre réponde correctement aux besoins des mandants et qu'elle tienne dûment compte des résultats des recherches les plus récentes ainsi que des enseignements tirés de l'expérience. À cet effet, le Bureau s'appuiera notamment sur la coopération Sud-Sud, la coopération triangulaire et les échanges entre pairs.
24. Des orientations spécifiques et des activités de renforcement des capacités adaptées vont être proposées aux organisations de travailleurs et d'employeurs, l'objectif étant de les aider: i) à participer efficacement au dialogue social; ii) à renforcer la capacité de leurs membres d'analyser les effets des changements climatiques et environnementaux et d'y faire face; iii) à formuler et à mettre en œuvre leurs propres initiatives en faveur d'une transition juste, notamment au niveau sectoriel; iv) à contribuer à l'élaboration de politiques équilibrées; v) à contribuer, en qualité de partenaires clés, aux programmes de formation et de requalification et à promouvoir une culture de l'apprentissage tout au long de la vie; vi) à soutenir, grâce au dialogue social, l'élaboration et la mise en œuvre de plans pour une transition durable au niveau de l'entreprise et à l'échelon sectoriel. Une attention particulière sera accordée au respect, à la promotion et à la réalisation de ces droits habilitants que sont la liberté syndicale et la négociation collective.

Produit 8. Renforcement des plateformes de dialogue visant à enrichir les connaissances et à affiner les orientations relatives à la transition juste

25. Compte tenu de la complexité des répercussions des changements climatiques et environnementaux sur le monde du travail et du caractère hétéroclite des questions à traiter, il est nécessaire de multiplier les espaces de dialogue et les discussions sur ces sujets et de porter une attention particulière aux nouvelles problématiques. Sur la base des conclusions, il est proposé d'organiser une réunion tripartite sur la sécurité et la santé au travail dans le contexte des phénomènes météorologiques extrêmes et de l'évolution des conditions météorologiques. Le format de cette réunion sera arrêté par le Conseil d'administration. Il est également proposé d'organiser un dialogue sur la transition juste avec les peuples autochtones et tribaux. Il faudra examiner à cet égard s'il est possible d'utiliser les plateformes existantes et d'établir un nouveau mécanisme de dialogue.

Produit 9. Renforcement et extension de la coopération pour le développement

26. Pour appuyer la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action proposés et améliorer ainsi l'aide et les activités de renforcement des capacités fournies aux mandants, il est indispensable d'intensifier et de mieux cibler les efforts touchant à la coopération pour le développement et à la mobilisation des ressources. D'où ce quadruple impératif: mobiliser davantage de ressources pour les programmes et projets dédiés à la transition juste, œuvrer dans les domaines d'importance stratégique, répondre aux besoins des mandants et collaborer avec les partenaires financiers. Le Bureau va élaborer un plan pour la mobilisation de ressources affectées à la transition juste, afin de définir un axe stratégique et de promouvoir une approche cohérente. Il veillera ce faisant à renforcer la collaboration au sein du Bureau et tiendra compte de la stratégie globale de l'OIT en matière de mobilisation des ressources ⁴. Il s'efforcera de tirer parti des initiatives pilotées par l'OIT, comme la Coalition mondiale pour la justice sociale, l'initiative «Action climatique pour l'emploi» et l'Accélérateur mondial pour l'emploi et la protection sociale à l'appui de transitions justes, d'établir des synergies entre les programmes d'action prioritaire pour tout ce qui touche aux mesures de mobilisation des ressources et de collaborer plus étroitement avec les diverses entités de l'Organisation des Nations Unies ainsi qu'avec le système multilatéral.

Produit 10. Intégration accrue de la thématique de la transition juste à toutes les activités du Bureau

27. Une prise en compte plus systématique des thématiques de la transition juste et de la durabilité environnementale dans les activités de l'OIT va être opérée, moyennant des formations à l'intention du personnel, la constitution d'un réseau à l'échelle du Bureau, la publication de documents d'orientation et une étude de l'opportunité de mettre en place des systèmes de suivi ou de marqueurs. Le Bureau va mettre à jour les documents d'orientation (en particulier les documents relatifs aux programmes par pays de promotion du travail décent) devant permettre l'intégration de la question de la transition juste aux activités de programmation et de coopération pour le développement. Il va également dispenser des formations au personnel du BIT, en collaboration avec le Centre de Turin. Il va par ailleurs redynamiser et actualiser le réseau de référents pour les emplois verts et la transition juste dans l'ensemble des départements et sur le terrain, et examiner les mécanismes de suivi qui pourraient être mis en place pour avoir une idée précise des activités engagées au titre de la

⁴ GB.340/POL/6.

transition juste dans les résultats des programmes par pays et les projets de coopération pour le développement.

Objectif 3. Promouvoir une transition juste par une approche cohérente des processus internationaux et des partenariats, tout en renforçant le rôle moteur de l'OIT

28. Les processus internationaux jouent un rôle capital s'agissant d'œuvrer au service d'une transition juste. Afin de cibler les initiatives pertinentes et d'obtenir des résultats et un impact crédibles et significatifs, il est essentiel de promouvoir une approche cohérente et de faire en sorte que la conception de la transition juste soit fondée sur les normes internationales du travail ainsi que sur les Principes directeurs et les conclusions. En exerçant davantage de responsabilités dans le pilotage de ces processus, l'OIT sera en mesure de promouvoir un programme d'action plus cohérent, d'entraîner dans son sillage divers partenaires et de prendre appui sur la collaboration qu'elle a établie avec les autres entités du système des Nations Unies et les institutions financières internationales.
29. La réalisation de l'objectif 3 se fera par l'intermédiaire des produits suivants.

Produit 11. Renforcement de la participation et des contributions de l'OIT aux processus et initiatives internationaux consacrés à la transition juste

30. Le Bureau va renforcer ses contributions techniques et sa participation aux processus internationaux, en accordant une attention particulière aux accords multilatéraux sur l'environnement, notamment les conventions de Rio, aux mécanismes des Nations Unies portant sur le climat et à d'autres entités internationales comme le G20, le G7 et le groupe des BRICS (Brésil, Fédération de Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud), ainsi qu'aux initiatives internationales touchant au domaine de la finance. S'appuyant sur son programme de recherche intégré, le Bureau produira une documentation technique ciblée qui, accompagnée d'autres publications, permettra d'orienter les débats. Il organisera des échanges de connaissances sur la transition juste ainsi que des activités de sensibilisation aux Principes directeurs et aux conclusions à l'intention des participants et des contributeurs aux processus susmentionnés. Il suivra attentivement le déroulement des négociations internationales et analysera les conclusions de celles-ci sous l'angle de leur incidence sur la promotion d'une transition juste et du travail décent. Afin d'élaborer un programme de travail sur la transition juste placé sous l'égide de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), l'OIT devra participer plus étroitement aux activités de divers groupes de travail et commissions et accroître notamment son assistance technique.

Produit 12. Renforcement des partenariats avec les organismes des Nations Unies, les institutions financières internationales et d'autres acteurs

31. Le Bureau va étendre et approfondir sa coopération avec d'autres organismes des Nations Unies, des institutions financières internationales et d'autres acteurs clés. Il va dégager et suivre des pistes stratégiques qui permettront d'instaurer ou de consolider des collaborations aux niveaux international et national. Il rédigera également des propositions ciblées qui mettront en lumière l'avantage comparatif de l'OIT et la valeur ajoutée offerte par l'Organisation dans le cadre de certains partenariats avec le système multilatéral et le secteur financier ou programmes menés en collaboration avec ceux-ci. Il s'appuiera sur des initiatives comme «Action climatique pour l'emploi» et l'Accélérateur mondial pour l'emploi et la protection sociale à l'appui de transitions justes pour renforcer l'assistance fournie aux pays,

ainsi que sur les éléments de la Coalition mondiale pour la justice sociale qui touchent à la transition juste pour mobiliser un soutien mondial.

Produit 13. Organisation de forums mondiaux sur la transition juste

- 32.** Le Bureau organisera des forums internationaux sur la transition juste pour faire avancer les débats, contribuer à l'approfondissement des connaissances collectives et découvrir de nouvelles solutions concrètes. Ces manifestations seront pour les mandants et les partenaires l'occasion de faire le point sur l'état des connaissances, d'examiner les progrès accomplis dans la mise en place de mesures tenant compte du lien qui existe entre les changements climatiques et environnementaux et le monde du travail, de partager les expériences et les bonnes pratiques relatives aux politiques en faveur d'une transition juste et aux financements correspondants, et de mener une réflexion sur les progrès réalisés, les défis à relever et les succès remportés.

► Plan d'action proposé

Produits de haut niveau	Points correspondants dans les conclusions	Produits du programme et budget concernés (2024-25)	Délais
Objectif 1. Continuer d'étoffer la base de connaissances pour une transition juste (Montant estimé des ressources nécessaires: 7,5 millions de dollars É.-U.)			
Produit 1. Établissement et mise en œuvre d'un programme de recherche intégré de l'OIT sur une transition juste			
Établir et mettre en œuvre un programme de recherche intégré, y compris un rapport phare mondial	23 h)	A.2; 8.3	2024-2027
Produit 2. Renforcement des méthodes de collecte et de mesure des données relatives à une transition juste			
Établir un document de réflexion sur la collecte et la mesure de données relatives à une transition juste	23 h)	A.2; 8.3	2025
Fournir aux pays un appui à la demande en vue d'améliorer les statistiques relatives à une transition juste	23 h)	A.1; 8.3	2024-2027
Produit 3. Mise en place d'un portail de connaissances sur une transition juste			
Concevoir et mettre en place l'infrastructure Web d'un portail de connaissances sur une transition juste	23 i)	A.3; 8.3	2025
Produire et rassembler des sources de connaissances et alimenter le portail	23 i)	A.3; 8.3	2024-2027
Produit 4. Diffusion de messages et d'orientations essentiels sur une transition juste et amélioration de la visibilité de l'OIT par une communication efficace			
Établir et mettre en œuvre une stratégie de communication	23 a)	A.5, 8.3	2024-2027
Mettre au point des outils de communication sur une transition juste	23 a)	8.3	2025

Produits de haut niveau	Points correspondants dans les conclusions	Produits du programme et budget concernés (2024-25)	Délais
Objectif 2. Renforcer la capacité des mandants de l'OIT de concevoir et de mettre en œuvre des politiques et stratégies pour une transition juste qui tiennent compte des considérations de genre, au moyen d'approches fondées sur des données probantes, intégrées et coordonnées (Montant estimé des ressources nécessaires: 23 millions de dollars É.-U.)			
Produit 5. Renforcement de l'appui offert aux mandants pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de stratégies cohérentes, intégrées et tenant compte des considérations de genre en vue d'une transition juste			
Dresser un état des lieux des mesures prises en faveur d'une transition juste dans le cadre des contributions déterminées au niveau national, et recenser les possibilités et les lacunes dans ce domaine	21 a); 21 b)	8.3	2025
Renforcer l'appui à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques et de cadres pour une transition juste intégrés, tenant compte des considérations de genre et fondés sur le dialogue social	15; 17; 18; 21, 21 a); 21 b); 21 c); 23 e); 23 f)	2.3; 8.3	2024-2027
Produit 6. Renforcement de l'aide apportée aux mandants pour concevoir et mettre en œuvre des instruments stratégiques fondés sur des données probantes et contribuant à une transition juste dans différents domaines d'action			
Renforcer les capacités des mandants et fournir une assistance technique pour analyser, concevoir, mettre en œuvre et suivre des politiques économiques favorables à l'emploi, y compris des politiques macroéconomiques et budgétaires, qui garantissent des résultats inclusifs sur le marché du travail et un environnement propice à une transition juste	21 d); 23 e)	3.1; 8.3	2024-2027
Renforcer les capacités des mandants et fournir une assistance technique pour formuler et mettre en œuvre des politiques industrielles et/ou sectorielles durables, ainsi que des politiques en faveur d'un développement productif, afin de faciliter et d'accompagner une transition juste vers la durabilité environnementale et l'économie circulaire	20; 21 h); 23 b)	3.1; 4.2; 8.3	2024-2027
Renforcer les capacités des mandants et fournir une assistance technique pour promouvoir les entreprises durables et créer un environnement propice à l'innovation et à l'entrepreneuriat, en accordant une attention particulière au développement des micro, petites et moyennes entreprises et en mettant l'accent sur la croissance de la productivité et la résilience, dans l'optique de réaliser des avancées en matière sociale, économique et environnementale	19; 21 f); 21 i); 21 j); 23 e)	4.1; 4.2; 4.3; 8.3	2024-2027

Produits de haut niveau	Points correspondants dans les conclusions	Produits du programme et budget concernés (2024-25)	Délais
Renforcer les capacités des mandants et fournir une assistance technique pour élaborer et intégrer des politiques et stratégies de développement des compétences et d'apprentissage tout au long de la vie aux niveaux national et sectoriel; renforcer la capacité des mandants d'anticiper les besoins en matière de compétences et de réduire au maximum les problèmes d'inadéquation des compétences en proposant des formations pertinentes et inclusives dans le cadre d'une transition juste, notamment en tirant parti des directives pratiques visant à écologiser l'enseignement et la formation techniques et professionnels et des activités de développement des compétences, et en rendant plus respectueuse de l'environnement la mise en œuvre d'apprentissages de qualité conformément à la recommandation (n° 208) sur les apprentissages de qualité, 2023	21 o); 21 p); 23 e)	3.2; 8.3	2024-2027
Renforcer les capacités des mandants et fournir une assistance technique pour établir une base de données probantes sur la sécurité et la santé au travail et le changement climatique, en vue de la formulation et de la mise en œuvre de politiques nationales axées prioritairement sur une approche préventive et la gestion de risques nouveaux	21 t); 23 e)	6.1; 8.3	2024-2027
Fournir des orientations et des conseils techniques sur la conception, l'adaptation et la mise en œuvre de systèmes de protection sociale complets, adéquats et durables afin de soutenir et de protéger les travailleurs et les employeurs dans le cadre d'une transition juste	21 b); 21 l); 21 n); 21 w); 23 e); 23 m)	7.1; 7.3; 8.3	2024-2027
Renforcer les capacités des mandants et fournir une assistance technique concernant les politiques actives du marché du travail utiles aux demandeurs d'emploi et aux entreprises pour gérer efficacement les mutations du marché du travail liées à la transition et pertinentes pour la conception de programmes d'emploi public et d'investissement à forte intensité d'emploi, afin de favoriser le travail décent dans le cadre de la gestion des ressources naturelles et de l'adoption de solutions fondées sur la nature	21 g); 23 e)	3.3; 3.4; 8.3	2024-2027

Produits de haut niveau	Points correspondants dans les conclusions	Produits du programme et budget concernés (2024-25)	Délais
Renforcer les capacités des mandants et fournir une assistance technique en ce qui concerne les politiques et les mesures visant à protéger les droits au travail et à offrir des voies d'accès essentielles dans le contexte d'une transition juste afin d'assurer un travail décent pour tous, tout en veillant au respect de l'égalité des chances et de l'égalité de traitement ainsi que de tous les principes et droits fondamentaux au travail	6; 15; 21 s); 23 g)	1.4; 5.1; 8.3	2024-2027
Fournir une assistance aux mandants tripartites pour les aider à renforcer le rôle et l'impact du dialogue social, y compris de la négociation collective, en vue de faire face aux difficultés dues au changement climatique et de promouvoir des mesures qui contribuent à une transition juste	6; 15; 19; 21 q); 22 a); 22 e); 23 f)	2.3; 8.3	2024-25
Renforcer l'appui fourni à la demande dans des domaines nouveaux qui présentent un intérêt pour les mandants, notamment les cadres commerciaux et d'investissement, les chaînes de valeur et d'approvisionnement, les marchés publics, le progrès technologique, les cadres et politiques de financement, les investissements dans les infrastructures et services publics durables, l'économie sociale et solidaire, la formalisation, les mesures et processus favorisant l'égalité des genres et l'inclusion, en prêtant attention aux peuples autochtones et tribaux, aux collectivités rurales, aux jeunes et aux groupes en situation de vulnérabilité	21 i); 21 j); 21 k); 21 m); 21 n); 21 r)	5.1; 8.3	2024-2027
Appuyer la mise en œuvre effective de la Déclaration sur les entreprises multinationales	21 i)	4.2; 8.3	2024-2027
Offrir aux mandants un appui technique pour l'élaboration de dispositifs de mobilité de la main-d'œuvre fondés sur les droits afin d'encourager des transitions justes et l'adaptation au changement climatique dans les pays d'origine et de destination	23 o)	6.4; 8.3	2024-2027
Produit 7. Élaboration et diffusion d'outils stratégiques et opérationnels, de bonnes pratiques et de programmes de formation visant à renforcer le développement des capacités en matière de transition juste			
Mettre au point et diffuser des outils et des orientations relatifs aux politiques en faveur d'une transition juste	23 e); 23 i); 23 n)	3.2; 3.4; 4.1; 4.2; 5.1; 6.4; 7.3; 8.3	2024-2027
Élaborer et dispenser des programmes de formation sur une transition juste	23 e); 23 i); 23 n)	2.1; 2.2; 2.3; 3.2; 3.4; 4.1; 4.2; 5.1; 6.4; 7.3; 8.3	2024-2027

Produits de haut niveau	Points correspondants dans les conclusions	Produits du programme et budget concernés (2024-25)	Délais
Renforcer le service d'assistance du BIT aux entreprises afin de promouvoir des pratiques commerciales durables, responsables et inclusives propres à soutenir une transition juste, et développer des produits et des ressources pour aider les entreprises	21 i); 21 s)	4.2; 8.3	2024-2027
Produit 8. Renforcement des plateformes de dialogue visant à enrichir les connaissances et à affiner les orientations relatives à la transition juste			
Organiser une réunion tripartite sur la sécurité et la santé au travail dans le contexte des phénomènes météorologiques extrêmes et l'évolution des conditions météorologiques	23 c)	6.1; 8.3	2025
Organiser un dialogue avec les peuples autochtones et tribaux et étudier l'opportunité de s'appuyer sur les plateformes de dialogue existantes ou d'en établir de nouvelles	23 d)	5; 8.3	2024-25
Produit 9. Renforcement et extension de la coopération pour le développement			
Élaborer et mettre en œuvre un plan visant à mobiliser davantage de ressources en faveur de la transition juste	21 x); 23 j)	8.3	2024
Réaliser une série de courtes notes de synthèse sur la transition juste aux fins de la mobilisation de ressources, en plus d'une note de synthèse à l'intention des donateurs.	21 x); 23 j)	8.3	2025-26
Produit 10. Intégration accrue de la thématique d'une transition juste à toutes les activités du Bureau			
Mettre à jour les documents d'orientation, organiser des programmes de formation du personnel, redynamiser le réseau des emplois verts	23 m)	8.3	2024-25
Examiner les systèmes de suivi des contributions à une transition juste qui pourraient être mis en place à l'échelle du Bureau	23 m)	8.3	2024
Objectif 3. Promouvoir une transition juste par une approche cohérente des processus internationaux et des partenariats, tout en renforçant le rôle moteur de l'OIT (Montant estimé des ressources nécessaires: 6,5 millions de dollars É.-U.)			
Produit 11. Renforcement de la participation et des contributions de l'OIT aux processus et initiatives internationaux consacrés à la transition juste			
Produire un rapport technique et d'autres contributions pour les forums de discussion internationaux	23 a)	8.3	2024-2027
Renforcer la participation et l'engagement stratégique de l'OIT dans des processus et initiatives clés	23 a); 23 k)	8.3	2024-2027
Soutenir le programme de travail pour une transition juste issu de l'Accord de Paris	23 a)	8.3	2024-2027

Produits de haut niveau	Points correspondants dans les conclusions	Produits du programme et budget concernés (2024-25)	Délais
Produit 12. Renforcement des partenariats avec les organismes des Nations Unies, les institutions financières internationales et d'autres acteurs			
Élaborer des propositions mettant en valeur l'OIT en relation avec des partenariats clés	23 a); 23 k); 23 l); 23 m)		2024
Reconduire les partenariats existants et établir au moins deux nouveaux partenariats ou choisir deux pays susceptibles d'engager une collaboration dans le cadre de l'initiative «Action climatique pour l'emploi» ou de l'Accélérateur mondial pour l'emploi et la protection sociale à l'appui de transitions justes	23 a); 23 k); 23 l); 23 m)	8.1; 8.3	2024-2027
Créer le volet «Transition juste» de la Coalition mondiale pour la justice sociale	23 a); 23 k); 23 l); 23 m)	8.1; 8.3	2024-25
Produit 13. Organisation de forums mondiaux sur la transition juste			
Organiser deux forums mondiaux sur une transition juste	23 i)	8.3	2025-2027

► Projet de décision

- 33. Le Conseil d'administration approuve la stratégie et le plan d'action proposés relatifs à une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous et demande au Directeur général de tenir compte de ses orientations lors de la mise en œuvre de la stratégie.**